

Maison Culturelle d'Espéranto de Grésillon
Compte-rendu du Conseil d'Administration du 24/11/2013

Administrateurs présents :

François Lo Jacomo, Bert Schumann, Jannick Huet,
Xavier Godivier, Elisabeth Barbay, Pierre Soubourou 'Ŝtonĉjo'

Administrateurs absents excusés :

Armelle Piolat,
Axel Rousseau pour Espéranto-France donne pouvoir à François
Françoise Guihaumé pour SAT-amikaro donne pouvoir à Jannick

Personnes Ressources présentes :

Isabelle Nicolas, Elisabeth Dubot 'Libnjo'

Séance :

Président de séance : Xavier
Secrétaire de séance : Ŝtonĉjo (Jannick rédige le définitif)

Ordre du jour :

- 1- Projet d'Isabelle
- 2- Membres du bureau, personnes ressources
- 3- Travaux : Escalier extérieur, ERdF et eaux usées, Fuite véranda
- 4- Préparation AG 2014 : parts B, société anonyme
- 5- Projet culturel de Claude : suite
- 6- Contrôle de sécurité
- 7- Limites des locations au grand public

Début :14h

Lieu : UFE Cerisaie, rue de la Cerisaie, Paris

1- Projet d'Isabelle

Cf. pièces jointes (envoyées le 14 novembre 2013 au CA):

Isabelle: le but ultime du Projet présenté est de développer des projets non liés à l'espéranto par des partenaires extérieurs, qui partageront des passions artistiques, artisanales, etc. ce projet reprend les idées de Claude Bensimon, le projet Laborit, qui sera présenté ultérieurement. Ce projet sera exécuté dans le cadre d'une association qui permettra de rétribuer I. Nicolas. Pour l'instant le projet se réalisera dans le cadre de l'Institut Nicolas qui permet la rétribution de I. Nicolas. Dans tous les cas, le projet devra être validé par Coopaname qui fonctionne comme une plateforme de salariat.

NB: il a existé une association Les Amis de Grésillon, mais celle-ci n'a plus d'existence active depuis longtemps. Il serait peut-être opportun de refaire fonctionner cette association plus ancienne qui serait susceptible de recevoir des subventions (cela est plus facile de recevoir des subventions pour une association que pour une coopérative).

La convention sera rédigée en faisant mention du texte présenté et devra être signée par le président représentant le CA.

Dépliant : Isabelle Nicolas travaille sur un dépliant permanent et valable pour n'importe quelle année et activité (un encart sera inséré pour fournir les informations spécifiques).

Le CA discute de l'utilisation du Château pour l'ouvrir au printemps des poètes 2014. La date à l'étude est: 11-18 avril 2014.

Concernant la facturation des nuitées, il existera deux cas de figure:

- Les nuitées sont payées individuellement par les clients à la MCE → lors de projets directement lancés par Isabelle Nicolas
- Les nuitées sont payées au forfait → perçu par le porteur d'affaire, lors de projets extérieurs (id. = situation actuelle pour les locations individuelles)

Dans les deux cas, 25% du prix de l'hébergement est reversé par la MCE au porteur d'affaire (Isabelle ou autre) - cf. projet.

Restauration:

- Si la restauration est demandée par le porteur d'affaire, la MCE emploie par TESE une cuisinière (12 €/h, représentant 21€/h avec les charges) et la MCE paie les factures de nourriture. Isabelle demande au porteur d'affaire de régler une facture restauration au nom de la MCE correspondant au nombre de repas pris * par le prix du repas. Remarque : le système dépend du nombre de stagiaires pour être rentable, le prix des repas étant défini.
- la MCE pourra demander une rétribution pour la restauration autant pour les stagiaires que pour les organisateurs. Il faut prendre en compte dans le budget d'un stage pour les intervenants non seulement les frais de repas mais aussi l'hébergement et les remboursements des déplacements.
- Au tarif actuel (pt-déj. 4€, déj. 10€, dîn. 9€) le seuil de rentabilité pour la paie du cuisinier se calcule par : soit n le nombre de repas, p le prix du repas, x le nombre d'heures de travail du cuisinier, y le prix de la nourriture : $n * p \geq y + x * 21$. Avec ce calcul, pour le repas des locataires du mois de novembre, le résultat donnait $x_{\max} = 9$ heures. La MCE a payé pour ce repas de 28 personnes 8 heures de travail. Le seuil de rentabilité est autour de 20 à 30 convives semble-t-il.
- Dans la proposition d'Isabelle Nicolas, l'encaissement de la restauration est entièrement pour la MCE, cette dernière paie les factures de nourriture et la paie du personnel de restauration. On peut proposer au porteur d'affaire de mettre en place ses propres moyens de restauration avec des bénévoles et demander alors uniquement le prix d'une location du château en hébergement de groupe.

Hébergement:

La location de "demi-château" mise au point il y a quelque temps est la suivante::

- Chambres 1 à 10 = 27 personnes capacité maximale
- Chambres 12 à 20 = 12 personnes capacité maximale (peut être vu comme le seuil minimal de location)
- NB de Štonĉjo: + ch. 34 avec capacité 4 personnes + klasĉambro A avec lits, etc.
- Plus généralement, Isabelle Nicolas pourra utiliser les tarifs actuels de Grésillon, cf. site web.

La capacité d'accueil du Château est d'environ max. 40 personnes, hors dépendances et hors camping.

Objectifs du projet (priorité selon le CA dans la liste proposée par Isabelle):

1. Développement de partenariats
2. Les partenariats sont amenés à participer à la vie du Château, s'investissent dans l'Espéranto

Objectifs secondaires

- Recherche de subventions
- Transversalité

Résidence d'artiste - le CA estime que le Château n'est pas vraiment approprié. Décision : dans la plaquette, la possibilité de résidence d'artiste pourra être rajoutée.

Certains membres (Xavier, Jannick) du CA émettent des réserves sur tout projet qui n'est pas immédiatement rentable. Štonĉjo pense que des projets qui valorisent le lieu en termes d'images sont importants, même s'ils ne rapportent rien, tant qu'ils ne coûtent rien (en tenant compte des charges fixes et variables). Le CA n'est pas contre ce genre de projets mais attend les propositions concrètes.

Pour la convention de location de l'appartement 36

La mention à rajouter sera: "Le locataire s'engage à contracter sa propre assurance.". La mention "acompte (100 euros)" sera enlevée. La mention de la caution est gardée.

Note: une boîte aux lettres supplémentaires au nom d'Isabelle Nicolas et/ou de son entreprise devra être ajoutée. Le problème d'une deuxième ligne téléphonique doit être résolu.

Convention de partenariat:

- [Zoho - Convention de partenariat MCE avec Institut Isabelle Nicolas/Coopaname](#)
- [Google Docs - Convention de partenariat MCE avec Institut Isabelle Nicolas/Coopaname](#)

Site web: Isabelle et Štončjo se mettront en contact pour discuter des formats, outils utiles pour faire un site.

2- Membres du bureau, personnes ressources

Štončjo reste membre du Bureau.

Le CA décide que Ronan n'est plus personne ressource.

Isabelle a déjà été rajoutée à la liste des personnes ressources. Mais il est préférable que la liste greillon-bureau reste strictement entre les membres du Bureau.

3- Travaux : Escalier extérieur, ERdF et des eaux usées, Fuite véranda

Escalier: il n'est pas encore livré comme prévu à cause des intempéries.

ERDF: les travaux de la ligne ERDF sont envisagés pour l'année prochaine. La question est de savoir si ces travaux seront conjoints avec les travaux nécessaires pour le raccordement au réseau de la ville des eaux noires (obligatoire avant 2016)→ il y aura alors une tranchée plus large. Selon Jannick, soit on demande au prestataire d'ERDF d'ajouter dans la tranchée le réseau eaux noires et on paye le surplus, soit on demande à une autre entreprise un devis pour une intervention pendant les travaux d'ERDF. Jannick va recevoir le nom du prestataire d'ERDF quand les travaux seront programmés par Mr Hervé et elle engagera les démarches à ce moment là.

Štončjo: possibilité d'inverser les calendriers: installer les eaux usées, laisser le chemin non refermé en attendant l'intervention d'ERDF.

CA: dans tout les cas, le sujet doit être discuté avec la Commission Technique, en particulier C. Bensimon.

Fuite véranda: il y a deux points de vue, soit la fuite le long du mur (l'eau remonte par capillarité) soit un problème sur les joints. Il y a un test qui peut être fait pour déterminer le problème, qui sera réalisé (arrosage). Après les résultats des tests, le sujet sera rediscuté.

4- Préparation AG 2014 : parts B, société anonyme

Parts B: sera à présenter à l'AG/AGE. Le changement de statut doit également être discuté. Xavier s'occupe d'étudier la question des parts B (le texte sur les parts B déjà présenté devra être repris).

François s'occupe d'étudier les modifications des statuts pour être en accord avec la création des parts B.

Société Anonyme: le changement de statut pour ne plus être société civile comme aujourd'hui doit être mis à l'ordre du jour de l'AGE.

Préparation de l'AG2014:

- AG extraordinaire 24 avril 2014 - Si le quorum n'est pas atteint:
- AG le 18 mai 2014, suivie d'une seconde AG extraordinaire
 - AG: élection du CA, présentation de l'exercice, rapports moral et financiers, projets
 - AGE: vote des résolutions pour le changement des statuts

5- Projet culturel de Claude

Isabelle Nicolas s'intéresse au projet de Claude Bensimon. [Voir le projet de C. Bensimon.](#)

Štončjo propose que François en tant que président indique formellement à C. Bensimon cet intérêt de la part de l'Institut Nicolas. Accepté.

6- Contrôle de sécurité

Il faudra enlever les canapés facilement inflammables dans l'entrée principale et penser à faire une formation incendie pour les responsables de stages. Il faut penser à faire noter par Soreau le contrôle du gaz de cuisine et de la chaufferie, il faut combiner cette visite avec d'autres travaux à réaliser par Soreau. Après réception du rapport de la commission de Sécurité en novembre, il faudra vérifier que Jeunesse et Sports est mis au courant. En effet l'agrément Jeunesse et Sports est conditionné par le rapport périodique (tous les 5 ans) de la commission de sécurité. Grésillon le recevra une fois les conclusions de la commission émises.

7- Limites des locations au grand public

Retour d'expérience de la location de l'intégration d'étudiants jugée dangereuse par leur comportement irresponsable :

Xavier: avant, tout le CA était appelé à voter - cette procédure est trop lourde.

Jannick met en ligne sur l'agenda de grésillon gmail les conventions et le bureau s'informerait des locations enregistrées pour éventuellement donner un avis défavorable.

Ce qu'il faut apprendre de cette expérience:

- Štončjo: il faut montrer, ne serait-ce que pour que les autres personnes susceptibles d'assurer la permanence, que nous avons pris en compte cette expérience
- Xavier: il ne faut pas accepter une convention qui n'est pas signée au moins une semaine avant la date de la location

Fin : 18h50

Prochaine réunion du CA non décidée